

177 P NP DM140.2

Projet d'agrandissement du lieu d'entouissement de Lachenaie (secteur nord) par Usine de triage Lachenaie Itée

Lachenaie 6212-03-0C6

Nos cours d'eau...
contaminés par
les eaux de débordement

Il faut agir!



Les cours d'eau ceinturant l'île de Montréal constituent un patrimoine écologique d'une richesse inestimable qui fait l'envie de nombreuses grandes villes à travers le monde.

Ces cours d'eau et leurs rives offrent à l'ensemble de la population un immense potentiel d'activités récréatives, telles la pêche, le canotage, la planche à voile, la baignade, la randonnée pédestre ou à vélo...

Les eaux de débordement et la contamination de nos cours d'eau...

Depuis la mise en opération des ouvrages d'assainissement municipaux et industriels, la salubrité de l'eau en berges s'est graduellement améliorée et, en temps sec, les résultats obtenus s'approchent des attentes. Mais voilà que, malgré les investissements de 1,4 milliard de dollars pour l'interception et le traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et de 200 millions de dollars pour le traitement à la source des eaux usées industrielles, les eaux de débordement provenant d'égouts collecteurs des municipalités, en temps de pluie, et les raccordements croisés* sont les sources de contamination qui affectent encore et toujours la qualité de nos milieux aquatiques.

Ces eaux de débordement entraînent des quantités importantes de contaminants dans nos cours d'eau, notamment des microorganismes indésirables (virus, bactéries, etc.), des débris flottants, des matières en suspension* et des rejets d'eaux usées industrielles (métaux, etc.).

Cette contamination freine le recouvrement des usages de nos cours d'eau. Nous devons dès maintenant envisager des interventions additionnelles pour éliminer la pollution des cours d'eau autour de l'île de Montréal et profiter des plaisirs qu'ils nous procurent, sans risques pour notre santé.

Ça nous concerne tous !

* Pour les termes avec un astérisque, voir lexique

Quel type de réseau de drainage dessert votre secteur ?

Il existe deux types de réseaux de drainage* sur l'île de

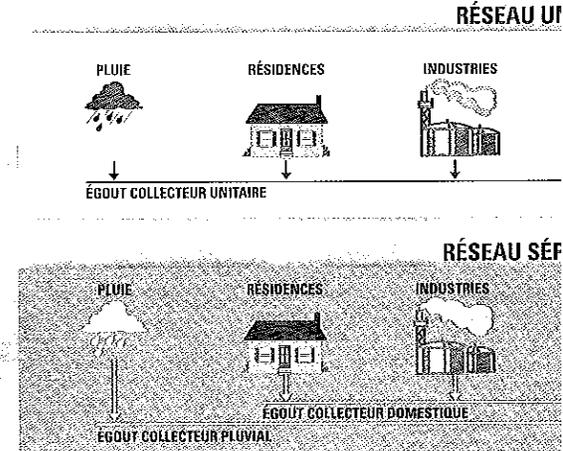
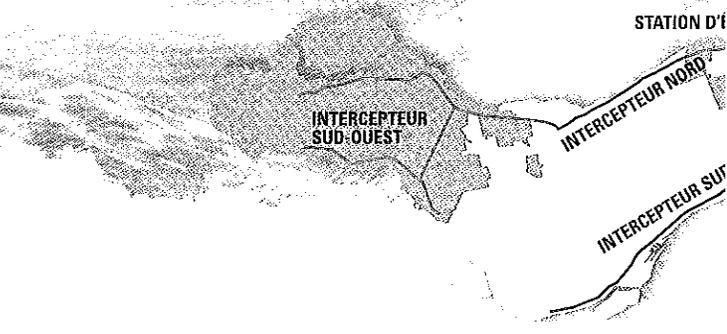
Le réseau unitaire

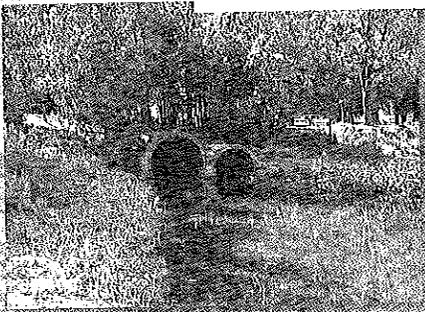
Sur environ deux tiers du territoire, au centre et à l'est, les réseaux de drainage sont constitués d'un égout collecteur unitaire qui collecte les eaux usées domestiques* ainsi que les eaux pluviales.

En temps de pluie, le volume d'eau capté par l'égout collectif est 50 fois plus élevé qu'en temps sec. La Station d'épuration a été conçue pour traiter jusqu'à 80 % de ce volume. Il s'avérerait très coûteux de construire des installations pour traiter la totalité de ces eaux, alors qu'il existe des solutions moins coûteuses aux périodes de pluie. En conséquence, le reste du volume est déversé, sans traitement, dans nos cours d'eau.

Le réseau séparatif

Dans la partie ouest du territoire et dans certains secteurs, les réseaux de drainage sont développés en un système séparatif qui collecte les eaux usées domestiques par un égout collecteur domestique et les eaux pluviales par un égout collecteur pluvial. Quant aux eaux usées industrielles, elles sont captées par l'égout collecteur pluvial qui les achemine à la Station d'épuration pour traitement, dans nos cours d'eau.





Les sources de contamination de nos cours d'eau

Les problèmes de contamination de nos cours d'eau par les rejets urbains sont particulièrement évidents à la suite de pluies abondantes. Mais, il n'en demeure pas moins que ces problèmes de contamination persistent même en période de temps sec.

On peut identifier plusieurs sources de contamination.

En temps de pluie, les eaux de débordement provenant de l'égout unitaire tout comme les eaux de ruissellement déversées par l'égout pluvial sont très chargées en matières polluantes.

Non seulement les eaux usées domestiques présentes dans les conduites d'égout unitaire sont-elles contaminées, mais les eaux de ruissellement qui s'y mélangent le sont aussi. En effet, lorsqu'il pleut, les contaminants accumulés sur le sol sont entraînés par ces eaux de ruissellement jusqu'à l'égout.

En période de temps sec, il existe d'autres sources de contamination des cours d'eau. Par exemple, la conduite d'eaux usées domestiques de certains bâtiments sur l'île de Montréal est parfois branchée à l'égout collecteur pluvial plutôt qu'à l'égout collecteur domestique (raccordements croisés). Ceci a pour conséquence le rejet de ces eaux usées directement au cours d'eau. Parfois, les eaux usées des installations septiques défectueuses se retrouvent dans les fossés ou dans les ruisseaux. Également, mais d'une façon moins importante, les eaux usées de quelques secteurs non raccordés aux intercepteurs* se déversent directement aux cours d'eau.

Lexique

Eaux pluviales :	Eaux de pluie.
Eaux usées domestiques :	Eaux usées provenant des résidences, commerces et institutions.
Émissaire pluvial :	Égout collecteur ou conduite de béton ou d'acier qui achemine l'eau de pluie directement au cours d'eau.
Intercepteur :	Conduites souterraines en béton de diamètres variables. Les intercepteurs sur le territoire de l'île de Montréal servent à diriger les eaux usées provenant des égouts collecteurs domestiques jusqu'à la Station d'épuration.
Matières en suspension :	Particules solides de petites tailles flottant dans l'eau.
Raccordement croisé :	Mauvais branchement de la conduite d'eau domestique d'un bâtiment à l'égout collecteur pluvial plutôt qu'à l'égout collecteur domestique.
Réseau de drainage :	Système d'écoulement naturel ou canalisé des eaux usées et des eaux pluviales d'un territoire.
Trop-plein :	Débordement d'eaux usées de l'égout collecteur directement au milieu récepteur ou via un égout collecteur pluvial.
Turbidité :	Indicateur de la transparence de l'eau.

Les rejets et leurs impacts

Réseaux de drainage	Sources de contamination des cours d'eau ceinturant l'île de Montréal	
	En temps sec	En temps de pluie
Réseau unitaire	1. Égouts collecteurs non raccordés	1. Égouts collecteurs non raccordés 2. Eaux de débordement - eaux usées domestiques - eaux de ruissellement
Réseau séparatif	1. Émissaires pluviaux* : - raccordements croisés	1. Émissaires pluviaux : - raccordements croisés - eaux de ruissellement contaminées par le lessivage des surfaces asphaltées (stationnements, résidences routières, etc.) - toits des bâtiments - drains (intérieur et extérieur) des garages
	2. Trop-pleins de certains égouts collecteurs domestiques (printemps)	2. Trop-pleins de certains égouts collecteurs domestiques
	3. Égouts collecteurs domestiques non raccordés	3. Égouts collecteurs domestiques non raccordés
Drainage de surface	1. Installations septiques	1. Installations septiques 2. Eaux de ruissellement contaminées déversées dans les ruisseaux et fossés

Comité permanent de suivi des eaux usées de Montréal

- Association industrielle de l'Est de Montréal
- Conseil régional de l'environnement de Montréal
- Corporation Mainbourg
- Ministère de l'Environnement du Québec
- STOP
- Ville de Montréal
- Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier
- Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Ville-Marie

Secrétariat du Comité permanent :

Luc Bergeron

Coordonnateur – Comité ZIP Ville-Marie

Téléphone : (514) 934-0884

Télécopieur : (514) 934-0247

Courriel : zip_vm@cam.org

Claire Vanier

Coordonnatrice – Comité ZIP Jacques-Cartier

Téléphone : (514) 527-9262

Télécopieur : (514) 527-0836

Courriel : zip_est@cam.org

Conception graphique :

Graphco Arts Graphiques inc.

L'impression de ce dépliant a été rendue possible grâce à la contribution de :

- Programme d'Aide Financier InterActions Communautaires
- Commission environnementale de Stratégies Saint-Laurent

Saint-Laurent
Vision 2000

This leaflet is available in English

Imprimé au Canada
3^e trimestre 2002



Aujourd'hui, plus que jamais, les citoyens de Montréal et les différents paliers de gouvernement doivent veiller à ce que les cours d'eau ne se polluent pas. C'est pourquoi nous avons mis en place le programme d'assainissement des eaux usées. Ce programme ne s'arrête pas là.

Tout comme les organismes environnementaux, les citoyens ont également le devoir d'initier et de mettre en place les actions qui permettront de réduire les eaux de débordement et la contamination de nos cours d'eau.

Ce n'est que par la réalisation de ces actions que l'ensemble de la population pourra se réapproprier les usages des cours d'eau et les utiliser à des fins récréatives.

Ce que doivent faire les arrondissements de Montréal et les gouvernements...

Les 27 arrondissements de la Ville de Montréal doivent en œuvre les plans d'action visant à réduire les eaux de pollution de nos cours d'eau, tel qu'attendu par le Comité de suivi des eaux usées de Montréal.

Les divers paliers de gouvernement doivent consacrer les ressources nécessaires à la réalisation des ouvrages de réduction des eaux de débordement et des eaux de débordement sur le territoire.

• Pour réduire la pollution :

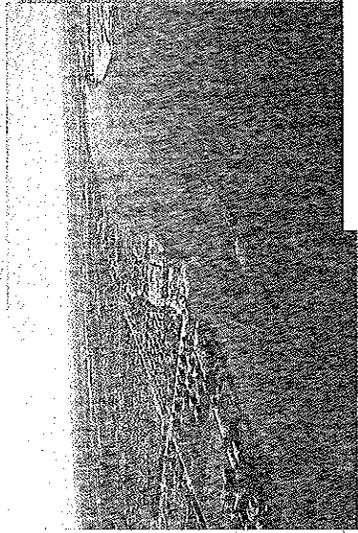
- Identifier et corriger les mauvais branchements séparatifs (raccordements croisés);
- Vérifier l'efficacité des installations septiques;
- Installer des grilles dans les réseaux d'égout collecteurs pour que les plus gros résidus solides soient acheminés aux stations de traitement;
- Inciter les industries, les commerces et les institutions à réduire leurs charges toxiques.

• Pour réduire les eaux de débordement :

- Éliminer les fuites d'eau potable dans les conduites;
- Éliminer les infiltrations d'eau dans les égouts collecteurs;
- Éliminer les trop-pleins des égouts collecteurs;
- Implémenter des programmes municipaux d'économie d'eau;
- Construire des ouvrages de rétention à même les lieux existants;
- Construire des bassins ou des tunnels de rétention.

Ce que doit faire le citoyen...

Parlez à vos élus et assurez-vous qu'ils mettent en œuvre toutes les actions nécessaires pour réduire les eaux de débordement et la pollution de nos cours d'eau.



• Pour réduire la pollution :

- Si votre maison est desservie par un réseau d'égout séparatif, assurez-vous que votre égout est bien raccordé à l'égout collecteur domestique et non à l'égout collecteur pluvial, particulièrement lors de travaux de rénovation.
- Si vous êtes propriétaire d'une installation septique, assurez-vous que celle-ci est conforme au règlement provincial et qu'elle est vidangée à tous les deux ans.
Ne jetez pas dans les puits de rue ou de garage résidentiel, les huiles, graisses, peintures et autres déchets toxiques.
- Évitez que les excréments d'animaux domestiques ne se retrouvent sur les terrains et dans les puits de rue.
- **Pour réduire les volumes d'eau à l'égout collecteur :**
Réduisez la consommation d'eau potable entre autres, par l'utilisation d'accessoires économes d'eau (pompes de douche, réservoirs de chasse d'eau).
- Acheminez les descentes de gouttières des maisons à environ 150 cm ou 5 pieds du bâtiment pour éviter l'écoulement dans les drains de fondation.

